

**VILLE DE NEW YORK (CITY OF NEW YORK)
BUREAU DE LA GESTION ET DU BUDGET
(OFFICE OF MANAGEMENT AND BUDGET) (NYCOMB)
FINANCEMENT DE PROJETS COMMUNAUTAIRES
(COMMUNITY PROJECT FUNDING) (CPF)
AVIS D'INTENTION DE DEMANDE DE DÉBLOCAGE DE FONDS**

DEMANDE DE DÉBLOCAGE DE FONDS

Vers le 27 avril 2026 environ, la Ville de New York (la ville) prévoit de soumettre, au nom du musée de Brooklyn (Brooklyn Museum), une demande au Département américain du logement et du développement urbain (U.S. Department of Housing and Urban Development) (HUD) pour le déblocage de fonds du Financement de Projets Communautaires (Community Project Funding) (CPF) autorisé en vertu de la loi de crédits consolidés de 2022 (loi publique 117-103) afin d'entreprendre une activité connue sous le nom de projet des galeries d'art africain du musée de Brooklyn (Brooklyn Museum – African Art Galleries project). Le musée de Brooklyn propose d'utiliser 1 500 000 \$ de fonds CPF fédéraux, administrés par le HUD, dans le cadre du projet de rénovation globale de 15 000 000 \$. Un montant supplémentaire de 1 500 000 \$ provenant de fonds fédéraux du CPF, utilisés pour la conception et les travaux de pré-développement de ce projet, avait déjà été débloqué en juillet 2023.

Le site du projet proposé se situe au 200 Eastern Parkway, à Brooklyn, NY. Le projet proposé prévoit la création d'une galerie permanente pour la large collection d'art africain du musée, qui compte environ 4 500 œuvres datant de 200 après J-C. à nos jours. Le projet transformerait deux grandes pièces, actuellement utilisées comme espaces de stockage au troisième étage du musée, en un espace galerie de 6 150 pieds carrés (571m²). La galerie d'art africain proposée serait reliée à la galerie d'art égyptienne existante du musée, plaçant ainsi l'art égyptien dans le contexte du continent africain. Le projet proposé se limiterait à des rénovations intérieures et n'impliquerait aucun terrassement.

EXCLUSION CATÉGORIQUE SOUMISE À L'ARTICLE 58.35

Conformément à la partie 58.35 du titre 24 du CFR relative aux procédures d'examen environnemental du HUD pour les activités financées par le HUD, la mise en œuvre du projet de galerie d'art africain, à Brooklyn, New York, a été jugée catégoriquement exclue des exigences d'évaluation environnementale prévues par la loi nationale sur la politique environnementale. Le projet concerne des améliorations apportées à une structure non résidentielle dont les installations et les aménagements sont déjà en place et dont la taille ou la capacité ne seront pas modifiées de plus de 20 %. De plus, le projet n'entraînera aucun changement d'affectation du sol. Le dossier d'examen environnemental (Environmental Review Record) (ERR) contient des informations complémentaires sur le projet. L'ERR sera mis à la disposition du public pour examen, soit par voie électronique, soit par service postal américain. Veuillez envoyer votre demande par service postal américain à Juliet Jacobs, cheffe d'unité - environnement (CD), Bureau de la gestion et du budget de la ville de New York, au 255 Greenwich Street, 8th Floor, New York, NY 10007, ou par e-mail à CDBGComments@omb.nyc.gov.

COMMENTAIRES PUBLICS

Tout individu, groupe ou agence peut soumettre des commentaires écrits sur l'ERR du NYCOMB à l'adresse postale et électronique ci-dessus. Tous les commentaires reçus avant le 24 avril 2026 seront pris en compte par le NYCOMB avant d'autoriser la soumission d'une demande de déblocage de fonds. Les personnes souhaitant formuler des commentaires doivent préciser la partie de cet avis à laquelle elles se rapportent.

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Le NYCOMB certifie au HUD que la ville et Juliet Jacobs, en sa qualité de responsable de la certification, consentent à accepter la juridiction des tribunaux fédéraux si une action est intentée pour faire respecter les responsabilités liées au processus d'évaluation environnementale et que ces responsabilités ont été respectées. L'approbation de la certification par le HUD répond à ses responsabilités en vertu de la NEPA et des lois et autorités connexes et permet au musée de Brooklyn d'utiliser les fonds du programme CPF.

OPPOSITIONS AU DÉBLOCAGE DE FONDS

Le HUD acceptera les oppositions à son déblocage de fonds et à la certification du NYCOMB pendant une période de quinze jours suivant la réception effective de la demande uniquement si elles sont fondées sur l'une des raisons suivantes : (a) la certification n'a pas été exécutée par le responsable de la certification du NYCOMB, (b) le NYCOMB a omis une étape ou n'a pas pris de décision ou de constatation requise par la réglementation du HUD au 24 CFR partie 58, (c) le bénéficiaire de la subvention ou d'autres participants au projet a/ont engagé des fonds ou encouru des coûts non autorisés par le 24 CFR partie 58 avant l'approbation d'un déblocage de fonds par le HUD, ou (d) une autre agence fédérale agissant conformément au 40 CFR partie 1504 a soumis une constatation écrite selon laquelle le projet n'est pas satisfaisant du point de vue de la qualité environnementale. Les oppositions doivent être préparées et soumises conformément aux procédures requises (24 CFR partie 58, Sec. 58.76) et doivent être adressées à CPDRROFNYC@hud.gov. Les opposants potentiels doivent contacter le HUD pour vérifier la date du dernier jour de la période d'opposition.

Ville de New York Zohran Mamdani, Maire
 Sherif Soliman, Directeur de la gestion et du budget

Date : 17 avril 2026